

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-149
Occupation du domaine public
Rue de la Liberté

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Monsieur Eric SALMSON;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Eric SALMSON est autorisé à réserver deux places de stationnement devant le 7 et 9 rue de la Liberté, le samedi 26 juillet 2025 en raison de son déménagement.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par Monsieur Eric SALMSON qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Monsieur Eric SALMSON, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.